



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE DU
GECT PYRENEES-MEDITERRANE**

SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2009

Lundi 7 septembre à 11 h 30.

L'Assemblée générale du GECT Pyrénées-Méditerranée dûment convoquée, s'est réunie à la Maison de la Région Languedoc-Roussillon à Perpignan, sous la présidence de Mme . Corinne GIACOMETTI, Suppléante du Président en exercice de l'Eurorégion.

Date de la convocation de l'Assemblée : 25 août 2009

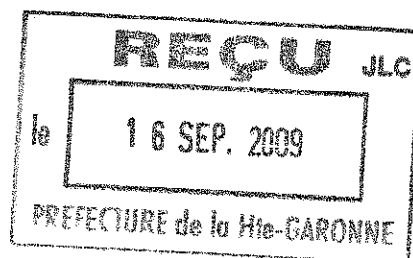
Présents :

Corinne GIACOMETTI, Philippe GUERIN, Jordi BAYONA, Angel COTADELLES

Absents représentés :

Georges FRECHE, Martin MALVY, José MONTILLA, Frances ANTICH

Absents :



Vu les statuts du GECT signés par les Présidents membres du Groupement européen de coopération territoriale (GECT)

Vu l'arrêté du Préfet de région Midi-Pyrénées en date du 25 août 2009 portant création du GECT Pyrénées Méditerranée,

Vu l'avis de l'Assemblée générale constitutive du GECT du 7 septembre 2009,

Considérant que le GECT a pour objectif de réaliser et gérer, dans une perspective de développement durable, les projets et actions de coopération territoriale approuvés par ses membres agissant dans le cadre des compétences attribuées par la législation interne de chaque Etat aux membres participants,

Considérant que l'ensemble des points présentés à l'ordre du jour ont été validés à l'unanimité,

Considérant que le GECT peut désormais constituer une équipe administrative et technique,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la création des 11 postes suivants :

- *Directeur, Secrétaire Général,; cadre d'emploi de référence ;, directeur*
- *Représentant à Bruxelles : cadre d'emploi de référence ;, attaché principal*
- *4 Chargés de projets, Webmaster, responsable financier : cadre d'emploi de référence : attaché*
- *2 Assistantes : cadre d'emploi de référence adjoint administratif*

Considérant que compte tenu des besoins, de la nature et des spécificités des fonctions, les postes pourront être ouverts au recrutement d'agents non titulaires sur le fondement de l'article 3 alinéa 5 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifié.

Après en avoir délibéré

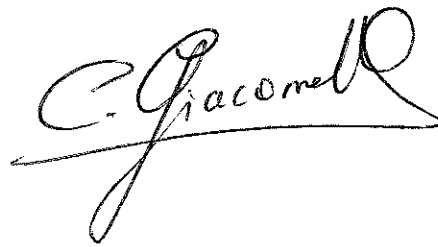
Décide

- *De valider la composition de l'Assemblée du GECT*
- *D'élire le Président de la Région Languedoc-Roussillon, président du GECT*
- *D'adopter le règlement intérieur de l'Assemblée générale du GECT*
- *D'adopter l'organigramme fonctionnel et de créer 11 postes au sein du GECT.*
- *D'approuver l'arrêté de délégation du Président au Directeur, Secrétaire Général et Représentant à Bruxelles,*
- *D'adopter la M71 comme nomenclature comptable,*

- *D'approuver le budget 2009 du GECT, soit 170343.67 € et de procéder aux appels à cotisation*
- *D'adopter le plan de travail 2009.*

*Pour le Président du GECT
Pyrénées-Méditerranée*

Corinne GIACOMETTI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Giacometti', with a long horizontal flourish extending to the right.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Tableau des effectifs

Titulaires

Catégorie A

Cadre d'emploi des attachés territoriaux :

- *- Directeur :* 2
- *- Attaché principal :* 1
- *- Attaché :* 6

Catégorie C :

- *adjoint administratif 1^{ère} classe* 1
- *adjoint administratif 2^{ème} classe* 1